

221C0239
FR0000131732-FS0070

29 janvier 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIR COMMUNICATION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 janvier 2021, la société anonyme Sofiouest¹ (38 rue du Pré Botté, 35000 Rennes) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 janvier 2021, le seuil de 90% des droits de vote de la société SPIR COMMUNICATION et détenir, à cette date, 4 971 256 actions SPIR COMMUNICATION représentant 9 119 296 droits de vote, soit 83,09% du capital et 90,001% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SPIR COMMUNICATION dans le l'offre publique initiée par le déclarant³.

Le déclarant a précisé détenir, au 29 janvier 2021, 5 133 856 actions SPIR COMMUNICATION représentant 9 281 896 droits de vote, soit 85,80% du capital et 91,61% des droits de vote de cette société².

¹ Contrôlée par la société civile SIPA, elle-même contrôlée par l'Association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste.

² Sur la base d'un capital composé de 5 983 328 actions représentant 10 132 426 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 221C0026 du 6 janvier 2021.